Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le CCAS a pour objectif de rapprocher les citoyens de l’administration pour faciliter leurs démarches. Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale (aide médicale, aide aux personnes âgées, aide aux personnes porteuses de handicap...) et les transmet aux autorités décisionnelles compétentes telles que le Conseil départemental.

Une équipe est ainsi à votre écoute pour toutes demandes de logement social, de portage de repas, de titre Améthyste, de téléassistance, d’aides sociales, d’orientation et de soutien vers les partenaires de l’action sociale concernant les personnes fragiles et vulnérables.

Le Conseil d’Administration du CCAS

Le CCAS est administré par un Conseil d’Administration, présidé par le Maire et composé, à parité, de membres élus en son sein par le Conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste, et de personnes nommées par le Maire parmi les personnes "participant à des actions d’animation, de prévention et de développement social dans la commune".

Parmi ces personnes, doivent figurer obligatoirement et au minimum, un représentant des associations de personnes âgées et de retraités du département, un représentant des associations de personnes handicapées du département, un représentant de l’Union Départementale des Associations de familles et un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l’insertion et de la lutte contre les exclusions.

Le mandat des administrateurs élus par le Conseil municipal et nommés par le Maire est d’une durée identique à celui des Conseillers municipaux. Le Conseil d’Administration est renouvelé lors de chaque renouvellement du Conseil municipal. Le mandat des administrateurs est renouvelable.

La composition du Conseil d'Administration du CCAS

Membres élus :

- Madame ZAMMIT-POPESCU Cécile, Présidente du CCAS
- Madame PRIGENT Stéphanie, Vice-président
- Madame ALBONETTI Patricia, Vice-président délégué
- Monsieur LESAGE Cyrille, conseiller municipal
- Madame WALTREGNY Pauline, conseiller municipal

Membres nommés :

- Une personne représentant des associations familiales, sur proposition de l’UDAF,
- Une personne représentant des associations de personnes âgées et retraités du département,
- Une personne représentant des associations de personnes handicapées du département,
- Une personne représentant des associations œuvrant dans le domaine de l’insertion et de la lutte contre l’exclusion.

Adresse

Hôtel de Ville
Place Brigitte Gros
78250
Meulan-en-Yvelines
01 30 90 41 20
Infos pratiques

Le CCAS vous accueille du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h sauf le mardi après-midi (fermeture au public).

Document(s)
Rapport Social Unique (RSU) CCAS 2023
Liste délibérations CCAS 16092025
Contact

CCAS
Tél. 01 30 90 41 20
ccas@ville-meulan.fr